

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 25 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : 21 octobre 2017

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Laurent CHAMOIX, Anne REYNAUD, Marielle RADOS, Gilles NERON.

Absents : M. Franck FABROT et Mme Sylvie NIGOUL

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

1 / Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2 / Aménagement de la cure : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire informe le Conseil du résultat de l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de restauration de la cure. Sur les 4 cabinets d'architectes sollicités, trois ont répondu. Après avoir pris connaissance des propositions de chacun et des montants des honoraires, le conseil, à l'unanimité moins une voix (7 voix pour et 1 abstention) retient le cabinet *Carole Porté* présentant les honoraires au taux le plus bas (12% soit 23% moins élevé que les autres offres).

3 / Accessibilité de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que deux séries de travaux sont engagés concernant la salle des fêtes Saint-André : d'une part, la mise en accessibilité et, d'autre part, les travaux de restauration du mur est. Concernant ces derniers, 2 entreprises ont présenté un devis. A l'unanimité, le conseil choisit l'entreprise Tixier qui apparaît comme la mieux-disante, pour un chantier estimé à 13 805 € HT. Monsieur le Maire rappelle que le renforcement de la façade bénéficie de subventions DETR-2016 et FIC-2017 à hauteur de 60%.

Concernant la mise en accessibilité des toilettes, le conseil approuve à l'unanimité le choix de réaliser des toilettes accessibles aux PMR depuis l'intérieur comme l'extérieur de la salle des fêtes. Ces dernières pourront donc servir, à l'occasion, de toilettes publiques pour le village. Cette réalisation, nécessitant l'intervention de différents corps de métier, les devis y afférents sont en cours de réception. Monsieur le Maire tient à remercier tout particulièrement Mme Claire Coste, architecte, qui a réalisé bénévolement les plans d'aménagement du lieu. Ce chantier dans son ensemble est estimé à hauteur de 25 000 € HT, somme pour laquelle, la commune bénéficie de subventions DETR 2016 à hauteur de 30%.

4/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le transfert de la compétence PLU à la nouvelle intercommunalité *Mond'Arverne*. Cette dernière le sollicite en effet afin de réaliser dans les meilleurs délais un PLUI au bénéfice des communes qui, comme Busséol, en sont encore dépourvus. A l'unanimité, le conseil vote favorablement.

5/ Statuts de *Mond'Arverne Communauté* – modification n°1

Outre le PLUI, *Mond'Arverne* sollicite les communes pour que lui soient transférées 2 autres compétences pour arriver à un total de 9, lui permettant d'obtenir ainsi de meilleures dotations de l'Etat. *Mond'Arverne* propose d'assumer les domaines Gemapi et de la gestion de l'eau. PLUI, Gemapi et gestion de l'eau, s'ajoutent aux 6 compétences obligatoires détenues par les nouvelles intercommunalités. A l'unanimité, le conseil vote en faveur de ces transferts, sous réserve néanmoins d'obtenir des explications concernant les nouvelles modalités de gestion des espaces et équipements de loisirs et de tourisme dans les communes. En effet, le Maire indique aux élus que l'entretien des espaces verts des aires de pique-nique ne serait plus assuré par *Mond'Arverne communauté*, cette dernière ne reconnaissant pas l'intérêt intercommunal de ces aménagements.

6/ Contrat pour l'évolution des logiciels

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location et entretien des logiciels administratifs utilisés en mairie fait l'objet d'une réévaluation triennale. Les nouveaux montants s'élèvent à 1782 € / an contre 1519 € précédemment soit une augmentation de 1,5% par an. A l'unanimité, le conseil approuve ces nouveaux tarifs et la reconduction du contrat.

7/ projet de Zone d'Aménagement Différé (ZAD)

Monsieur le maire rappelle que le conseil avait précédemment défini une ZAD selon un périmètre large permettant d'englober l'ensemble du bourg. L'Epf-Smaf qui encadre cette démarche préconise néanmoins d'établir des délimitations plus ciblées. Rendez-vous est pris entre Monsieur le Maire et l'Epf-Smaf afin d'élaborer les critères d'identification des secteurs à privilégier. Une prochaine réunion des élus aura lieu afin de réaliser une nouvelle délimitation des ZAD au sein du village.

8/ Finalisation d'un échange de terrains

Monsieur le Maire informe le conseil que l'échange de terrains entre la municipalité et les propriétaires M. et Mme Fauchâtre-Le Calonnec arrive à son terme après l'intervention de bornage du cabinet *Géoval*. Le conseil, à l'unanimité, se félicite du transfert prochain de ces terrains et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser ce dossier.

9/ Renouvellement de l'adhésion au pôle santé

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion au pôle santé pour les visites médicales du personnel de mairie pour un coût de 76 € / an / agent. A l'unanimité, le conseil approuve le renouvellement de cette adhésion.

10/ Ruines

Monsieur le Maire rappelle que, suite au passage d'un expert nommé par le tribunal administratif dans le village, plusieurs ruines ont été déclarées comme présentant un péril imminent. Une nouvelle

expertise, en présence d'un huissier, a pu constater que les préconisations de mises en sécurité des ruines n'ont pas été mises en œuvre par les propriétaires tandis que des travaux extérieurs ont été réalisés sans déclaration ni conformité avec les règles de l'urbanisme. En conséquence, le conseil, à l'unanimité, approuve la décision de Monsieur le Maire que la municipalité se substitue aux propriétaires pour la mise en sécurité des lieux, et lui donne tous pouvoirs pour que les règles de l'urbanisme soient respectées.

11/ Point sur les travaux

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont actuellement menés concernant le réseau de conduites souterraines chemin des Combes. Ce chantier, à destination de Saint-Maurice n'est pas à la charge de la municipalité de Busséol.

Concernant le columbarium, l'entreprise *Pierre Passion* s'est engagée à poser les pierres au plus tard avant le 1^{er} novembre. Monsieur le Maire souhaite que cet engagement soit respecté et indique que ses pensées accompagnent tous les Busséolois en ce jour de la Toussaint.

12/ Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre aura lieu comme chaque année à 11h30 devant le monument aux morts et sera suivi d'un pot dans la salle des fêtes Saint-André. Il rappelle que l'exposition busséoloise *Guerre à la Guerre* sera, à cette occasion, prêtée à la municipalité de Mirefleurs.

13/ Questions diverses

Monsieur le Maire se réjouit de l'annonce faite par le *Comité des fêtes* de réaliser un repas de la Saint-André le samedi 2 décembre 2017 et encourage les Busséolois à venir en nombre profiter de ce moment convivial.